

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 10 avril 2015 à 19 heures.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, BRESSON A, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, MARTIN P, MOREAU C.

PROCURATIONS : Mme LORIEUX a donné procuration à Mme BRESSON, M. NAGY à Mme MOREAU.

EXCUSÉE : GUY C.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Monsieur Jacques COURTADON présente au Conseil Municipal les résultats des comptes administratifs 2014 pour le budget de la commune et de l'assainissement.

COMMUNE

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	665 988,64 €	968 887,13 €	302 898,49 €
Investissement	246 871,83 €	239 827,71 €	-7 044,12 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 302 898,49 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 7 044,12 €.

Il faut ajouter au déficit d'investissement le solde des restes à réaliser (recettes - dépenses) qui s'élève à 179 626,00 €.

RAR en recettes (subventions)	0,00 €
RAR en dépenses (dépenses engagées mais non payées)	179 626,00 €

Le besoin de financement 2014 s'élève donc à 186 670,12 € (7 044,12 € + 179 626,00 €).

Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement de 302 898,49 €.

L'affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement 2014 est de 186 670,12 €.

Le résultat d'exécution du budget 2014 fait apparaître un excédent de 116 228,37 €.

ASSAINISSEMENT

Section	Dépenses	Recettes	Solde (recettes - dépenses)
Fonctionnement	16 344,71 €	29 037,91 €	12 693,20 €
Investissement	1 091 547,48 €	882 590,04 €	-208 957,44 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 12 693, 20 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 208 957,44 €.

Il faut ajouter au déficit d'investissement le solde des restes à réaliser (recettes - dépenses) qui s'élève à 120 760,00 €.

RAR en recettes (subventions)	228 518,00 €
RAR en dépenses (dépenses engagées mais non payées)	107 758,00 €

Le besoin de financement 2014 s'élève donc à 88 197,44 € (-208 957,44 € + 120 760,00 €).

L'affectation obligatoire pour couvrir une partie du besoin de financement est de 12 693,20 €.

Le résultat d'exécution du budget 2014 fait apparaître un déficit de 75 504,24 €.

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

Les comptes administratifs 2014 (commune et assainissement) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Suite à la lecture des résultats des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion 2014 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015 :

- taxe d'habitation : 7,74 %
- taxe foncière bâtie : 13,52 %
- taxe foncière non bâtie : 57,22 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACPG CATM	500,00 €
Ass protection chasse Beauvezet	360,00 €
Collège Victor Hugo ¹	941,00 €
Coopérative scolaire St Sylvestre	150,00 €
Fanfare de Châteldon	1 100,00 €
FJEP	300,00 €
L'Atelier	1 080,00 €
Pétanque Beauvezetoise	700,00 €
Saint Sylvestre Club's (aînés)	470,00 €
Société de chasse de St Sylvestre sous réserve de récapitulatif du bilan	330,00 €
Société de pêche	200,00 €
Union Sportive Foot ²	1 680,00 €
Vivre en Brousse (SEMERAP)	150,00 €
CCAS	1 000 €

¹ Subvention exceptionnelle de 740,52 € pour voyage scolaire (délibération du 26/02/2015).

² Subvention exceptionnelle de 600 € pour acquisition buts et filets (délibération du 15/01/2015).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

COMMUNE

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 859 827,00 €
- la section d'investissement à 662 079,00 €

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 25 000,00 €
- la section d'investissement à 472 298,00 €

Les budgets primitifs 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

STATION D'ÉPURATION – CONSOMMATIONS TELEPHONIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les lignes téléphoniques installées aux stations d'épuration des Caires et des Trois-Ponts pour transmission d'informations sur les débits et les éventuelles défaillances ont connu à la mise en route des dysfonctionnements qui ont engendré des surcoûts de consommation de l'ordre de 627,62 € pour l'une et 192,28 € pour l'autre. Orange, sollicité par Madame le Maire, a fait un geste commercial et a accordé un avoir de 210 €, il reste donc 417,62 € à régler.

Madame le Maire propose de demander le remboursement de cette somme au prestataire, l'entreprise SYSTEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce pour demander le remboursement de la somme de 417,62 € à l'entreprise SYSTEAU.

CONVENTION FOURRIERE POUR ANIMAUX

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au service assuré en régie par VVA qui a décidé de déléguer le service à la SACPA (Service d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) qui propose pour 1,30 € TTC/habitant de nouveaux services incluant la capture. Compte tenu, d'une part, que le tarif est plus élevé que celui appliqué aux communes membres de VVA et, d'autre part, que la SACPA n'a pas répondu favorablement à la demande de proratisation qui lui avait été faite (la convention proposée pour 2015 allant de mars à fin décembre), des contacts ont été pris auprès des communes voisines.

La ville de Clermont-Ferrand est le coordonnateur d'un groupement de 95 collectivités et offre les mêmes services avec la fourrière de Gerzat pour 0,96 € TTC/habitant. Une nouvelle convention avec un élargissement du groupement sera signée début 2016, la commune de Saint-Sylvestre peut s'inscrire pour en faire partie et bénéficier d'ores et déjà du tarif du groupement. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la ville de Clermont-Ferrand.

SEMERAP : DESIGNATION DE DELEGUES

Suite à l'acquisition d'actions de la SEMERAP, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques POTIGNAT pour représenter la commune à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP ainsi qu'au Comité de Contrôle Analogique.

ESTIMATION IMMOBILIERE

LOGEMENT COMMUNAL 12 RUE DE LA MARE

Suite à la déclaration d'intention d'achat du logement situé au 12 rue de la Mare par son locataire, le service des Domaines a été sollicité pour une estimation. Le Conseil Municipal décide de proposer ce logement à la vente pour un montant de 45 000 €.

LOGEMENT COMMUNAL 4, PLACE DE LA MAIRIE

Les locataires ont donné leur préavis de départ. Le loyer actuel est de 172,66 € (chauffage compris). Le Conseil Municipal propose d'augmenter le montant du loyer pour les prochains locataires après quelques travaux d'amélioration. Le Conseil Municipal décide (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) de fixer le loyer à 250 € pour le logement et à 30 € pour le garage.

LOGEMENT COMMUNAL 12 RUE DE LA CROIX

Des travaux d'isolation ont été réalisés dans le logement communal situé au 12 rue de la Croix. Des travaux d'économie d'énergie sont aussi prévus (changement des fenêtres).

Madame le Maire précise que le loyer actuel est de 247,56 €. En raison du montant des travaux à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de réévaluer le montant du loyer. Une concertation avec la locataire interviendra avant toute intervention. En cas d'accord de la locataire, un avenant sera signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (9 voix pour 275 € et 5 voix pour 280 €) :

- de fixer le loyer à 275 €,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

TOUR DES COMMISSIONS

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Madame Christine MOREAU fait le compte-rendu de la dernière réunion du SBA concernant la redevance incitative.

Elle rappelle les éléments constitutifs de la future facturation qui était jusqu'à présent basée sur la valeur locative du logement alors qu'il inclura désormais plusieurs facteurs. Une facturation à blanc sera mise en place sur la deuxième moitié de l'année.

- pas de plafonnement du nombre de levées qui serait défavorable aux familles nombreuses et aux assistantes maternelles,
- coût du service pour un usager utilisant un point d'apport volontaire moins élevé qu'un particulier ayant un bac à domicile (- 60 € en moyenne),
- répartition des différents éléments de la facturation comme suit :

- Accès au service : 35 %
- Dotation (bacs vert et jaune) : 30 %
- Levées : 35 %

1 - Exemple de facturation pour un foyer avec un bac vert de 120 l et un bac jaune de 120 l :

- Accès au service = 106,33 € ▪ Dotation bac vert = 45,34 € ▪ Dotation bac jaune = 45,34 €
- 16 levées pour le bac vert (95,90 €) et 21 levées pour le bac jaune (11,19 €) soit un total de **304 €**

2 - Exemple de facturation pour un foyer avec un bac vert 120 l et un bac jaune 240 l :

- Accès au service = 106,33 € ▪ Dotation bac vert = 45,34 € ▪ Dotation bac jaune = 60,34 €
- 16 levées pour le bac vert (95,90 €) et 21 levées pour le bac jaune (11,19 €) soit un total de **319 €**

Les levées supplémentaires seront facturées 5,30 € pour le bac vert de 120 l, 0,69 € pour le bac jaune de 120 l et 1,39 € pour le bac jaune de 240.

Le Conseil regrette l'erreur de communication du SBA qui pouvait laisser croire que le coût de collecte et de traitement de nos déchets allait baisser. En fait, le SBA a bien établi sa prospective budgétaire en incluant une baisse des quantités de déchets mais les dépenses attendues en 2016 sont en forte hausse (Valtom, traitement des inertes, mise aux normes des déchèteries ...) et donc impactantes sur les factures des usagers.

VOIRIE COMMUNALE

* Concernant les travaux chemin des Jeux et des Places, un deuxième devis est présenté, celui de la SARL ROUGERON et FILS pour un montant de 20 210,00 € TTC. Le premier devis, celui de la SARL PARRA, s'élevant à 15 438,00 € TTC est accepté à l'unanimité.

* Concernant la réfection de la partie du chemin de l'Héritage qui dessert des habitations, un premier devis est présenté avec deux variantes :

- un enduit pour un montant de 5 364,00 € TTC,
- un enrobé pour un montant de 7 392,00 € TTC.

Un dossier doit être monté pour l'obtention de subvention et un autre devis demandé.

* Aménagement d'un arrêt de bus au lieu-dit Les Caires

Madame le Maire rappelle le devis de l'entreprise GDCE, accepté à l'unanimité par le Conseil le 26 février 2015, pour l'aménagement d'un arrêt de bus à l'entrée de l'ancienne station des Caires pour un montant de 12 208,80 € TTC. A ce devis, il convient d'ajouter le coût de l'abribus lui-même, Madame le Maire présente un devis qui s'élève à 9 501,60 € TTC. Le montant maximum de la subvention étant plafonné à 7 500,00 € et 50 % de la dépense, la demande de subvention sera basée sur l'estimation des services du Conseil Général, soit 15 374,00 €.

BATIMENTS PUBLICS

Un groupe de travail a été constitué pour définir l'avenir des bâtiments notamment pour la salle polyvalente et la mairie. Les conseillers en charge de ce dossier doivent rencontrer un architecte pour avis.

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL

Le contrat de Nathalie ROBIN s'est terminé. La commune doit rechercher un nouvel agent pour assurer les TAP.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la demande de Madame MOREAU pour fixer un calendrier prévisionnel des réunions, le Conseil Municipal fixe les réunions au 3^{ème} jeudi de chaque mois à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.